

**Compte rendu
du Conseil d'Administration
du 19 janvier 2004**

Décisions

- **Conventions** : Ligue des Flandres de volley-ball, PLIE Nîmes et syndicat agglomération de Berre, lycée de l'Escaut, lycée du Hainaut, école d'éducateurs spécialisés, Daimler Chrysler France, SITURV, cession Transloko à Val Métropole, Japajo, Hôtel Parisiana, IREC, Caisse écoles Maubeuge, Universités de Victoria et d'Altaï Polgùnov
- **Avenant ENSIAME**
- **Investissement en FC**
- **Postes gagés**

Informations du président

- P. Level rappelle que ce conseil est essentiellement destiné à l'examen d'une série de conventions afin d'éviter l'organisation de conseils « marathon » comme ceux du dernier trimestre 2003.
- L. Bogdan, membre du collège des personnalités extérieures, souhaite, à son grand regret, démissionner en raison de ses lourdes responsabilités au théâtre le Phénix dont il est le directeur. P. Level proposera, pour le remplacer un représentant du secteur culturel.
- Le projet de calendrier de fermeture de l'université, n'ayant pas été examiné en CPE, est retiré de l'ordre du jour.
- Pour célébrer son 40^{ème} anniversaire, l'université va organiser un certain nombre de manifestations d'octobre 2004 à mars 2005. Un comité d'organisation a été mis en place. Une première ébauche de programme devrait être établie dans quelques semaines. P. Level demande à tous de collaborer avec ce comité. Sont déjà en projet un colloque européen sur l'harmonisation européenne des diplômes, une cérémonie de remise de grades de docteur honoris causa en mars 2005 ; des manifestations sportives, culturelles, des colloques, ... pourront être estampillés « 40^{ème} anniversaire ».

Approbations des comptes-rendus

CR du 13/11/2003 : R. Bury estime qu'il n'avait pas obtenu de réponse satisfaisante sur les locations. P. Level propose donc que l'on remplace, page 4, la phrase « Il lui est répondu qu'il s'agit du Moulin et des préfabriqués du parking IUT » par « le président s'engage à donner l'information au cours d'un CA ultérieur ». (Au cours du conseil M. Delhaise a apporté toutes les précisions souhaitées par R. Bury sur les loyers : Le Moulin 147 704 €, les préfabriqués de l'IUT 26 000 €, les Archers 25 000 €. P. Level a également informé sur le projet de quitter le Moulin (après le déménagement de l'IUFM dans les nouveaux locaux du Mont Houy) pour le bâtiment de l'hôpital général, voisin de Ronzier. C. Camion et JP. Rouzé ont aussitôt fait part de leur souhait d'en utiliser une partie, « solution envisageable » a répondu le président).

M. Bonduelle n'était pas présent ce jour là : c'est E. Cherrier qui a présenté le projet du master droit. *administration publique.*
Avec ces modifications, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

CR du 18/12/2003 : approuvé à l'unanimité.

Conventions

Sont adoptés à l'unanimité des projets de conventions présentées par F. Després, secrétaire général par intérim :

- **Ligue des Flandres de volley-ball**

Collaboration avec la FSMS, obtention du diplôme d'entraîneur régional 1^{er} et 2^{ème} degré, ... H. Gaudier demande que l'on clarifie les modules (article 4) et que l'on indique à l'article 6 qu'elle est renouvelable par tacite reconduction chaque année.

- **Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Nîmes et Syndicat d'agglomération de l'Etang de Berre**

Ces 2 organismes, précise P. Loquet, ont confié à l'université une mission sur la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics. Il serait souhaitable d'établir une convention cadre pour ce type de demandes de conventions qui devraient être nombreuses, P. Loquet étant l'un des rares experts de ce domaine. P. Level suggère que ce thème donne lieu à un colloque dans le cadre du 40^{ème} anniversaire. H. Gaudier demande une clarification sur les lignes de frais de gestion.

- **Lycée de l'Escaut et Conseil Régional**

Elle concerne la mise à disposition de locaux pour des TP de master de sciences physiques (reconduction de convention).

- **Lycée du Hainaut**

Ces 2 conventions de partenariat pour mise en place de 2 licences professionnelles « production industrielle » et « électronique, informatique et communication embarquées appliquées aux transports » permettent la mise en synergie des moyens de l'Education nationale. La durée est d'une année.

- **Ecole d'éducateurs spécialisés**

Le service de médecine préventive de l'université s'engage à effectuer un bilan de santé pour les étudiants de cette école.

- **Daimler Chrysler France**

Elle concerne un partenariat avec l'ENSIAME pour l'accueil d'élèves-ingénieurs, le soutien scientifique de l'ENSIAME pour un centre technologique de maintenance du constructeur automobile, le soutien technique de DCF au montage de l'ENSIAME d'une plate-forme ingénierie des transports intelligents.

- **Syndicat intercommunal pour les transports urbains de la région de Valenciennes (SITURV)**

Un premier projet avait été rétoqué en juin dernier par le CA de l'université en raison du manque de précisions. Suite à ce refus et aux remarques émises par l'université, un nouveau texte est proposé (il comporte encore de nombreuses fautes de grammaire signale H. Gaudier).

Cette convention (en fait 3 conventions : SITURV, GDF, EDF) a pour objet le déplacement des réseaux EDF et GDF, situés sur le domaine universitaire, pour la construction de la plate-forme du tramway.

P. Level et P. Vandersteen souhaitent que l'on informe les personnels sur le tracé du tramway. D. Roger demande que les intitulés des conventions soient plus explicites.

- **Cession des bâtiments Transloko**

Les « Transloko » (1975 m², rue des Archers) ont notamment hébergé la faculté de droit et le département arts de la faculté des lettres avant leurs transferts aux Tertiales et à Ronzier. Le démontage, la réinstallation et la remise du terrain en l'état initial pourraient approcher les 300 000 €. Ces locaux intéressent Val Métropole, le conseil autorise, à l'unanimité, le président Level à céder ces locaux gratuitement à la communauté d'agglomération.

- **Association Japajo**

L'UVHC, via le service d'action sociale, subventionne le séjour aux sports d'hiver de 28 enfants des personnels confiés à l'association Japajo.

P. Vandersteen s'étonne que seulement 28 enfants peuvent bénéficier de ce séjour malgré la participation élevée de l'université.

- **Hôtel Parisiana**

La convention a pour objet la définition des conditions d'hébergement des personnels de l'université en déplacement professionnel à Paris. L'hôtel PARISIANA est situé 21 rue de Chabrol 75010 PARIS (tél. 01.47.70.68.33 / Fax 01.48.00.00.67)

- **IREC**

La convention a pour objet la collaboration avec l'IREC, caisse de retraite rattachée à l'association Groupe Malakof, pour la création d'un prix étudiant destiné à récompenser l'investissement personnel.

- **Caisse des Ecoles de la ville de Maubeuge**

La convention a pour objet la définition des conditions d'accès des étudiants inscrits à l'IPHC au service de restauration de l'antenne universitaire de Maubeuge. Elle reconduit le dispositif en vigueur en 2002 / 2003.

- **Université de Victoria (Canada)**

- **Université technique d'Etat d'Altaï Polzunov (Fédération de Russie)**

Ces conventions ont pour objet de développer une coopération active et notamment d'améliorer la qualification professionnelle des étudiants en vue de leurs futures activités internationales.

- **Organisme professionnel de prévention du bâtiment et de travaux publics**

Elle concerne l'IUP génie civil et infrastructures de l'ISTV dont le directeur, M. Ourak, n'a pas été consulté. Ce projet n'est pas soumis au vote.

Avenant au contrat quadriennal 2001-2005 relatif au projet d'investissement Ingénierie des Transports Intelligents de l'ENSIAME

L'avenant correspond à un plan de financement sur deux ans prenant en compte les besoins spécifiques de l'ENSIAME liés au processus de fusion.

Vote : adoption à l'unanimité.

Projet d'investissement du service commun de la Formation Continue

Le projet d'investissement concerne « l'équipement de travaux pratiques: communication et réseaux » pour un montant total de 86 498.42 € et complète les deux précédents projets adoptés par le C.A. en sa séance du 18.12.03.

Vote : adoption à l'unanimité.

Demande de créations de postes gagés

Dans le cadre de la campagne 2004 du « protocole SAPIN », l'université demande au ministère la création de 22 postes gagés répartis comme suit :

- 1 IGE
- 1 ASI
- 2 SASU
- 1 ADJ SE
- 5 ADT
- 3 AGT
- 9 AST

Vote : adoption à l'unanimité.

Etaient présents :

Personnalités extérieures Mme Houssier, M. Nicolas

Collège A

Secteur 1 : -MM. Défossez, Herbin, Hirschi, Starzenski
Secteur 2 : M.Ourak
Secteur 3 : MM. Bricout, Gaudier, Rouvaen

Collège B

Secteur 1 : Mme Morgand, M. Bonduelle, Bonnet, Loquet
Secteur 2 : Mme Callens, MM. Garnier, Pommeray
Secteur 3 : MM. Ezzedine, Gallo, Roger, Sénéchal

Collège IATOSS

Mmes Decneut, Dogheche, Girard, MM. Balenghien, Bury, Lesueur, Rutkowski, Vandersteen

Collège des usagers

Secteur 1 : Mle Dazy Kouassi
Secteur 2 : /
Secteur 3 : /

Membres de droit

/

Membres invités

Mme Camion, MM. Blin, Delebarre, Després, Desrumaux,
Etienne, Rouzé, Thomas

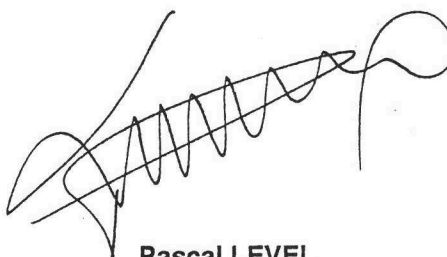
Ont donné pouvoir

MM. Boucher et Cortois à M. Nicolas
MM. Guillaume et Pauvros à Mme Houssier
M. Nongaillard à M. Bricout
Mme Leriche et M. Drazetic à M. Ourak

Excusés

Mme Lancelle, MM. Baudoux, Chevalier

Fait à Valenciennes, le 26 janvier 2004

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a wavy line, positioned above the name Pascal LEVEL.

Pascal LEVEL